

LE PROJET REVA : UNE EXPÉRIMENTATION DE RÉFORME DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Reva, pour Reconnaître et valider. Sur initiative de la ministre du Travail Elisabeth Borne, une vaste expérimentation de réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE) a débuté dans le cadre de [Beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr). Le cadre idéal pour innover.

Nicolas Deguerry

LA SOLUTION

QUI ?

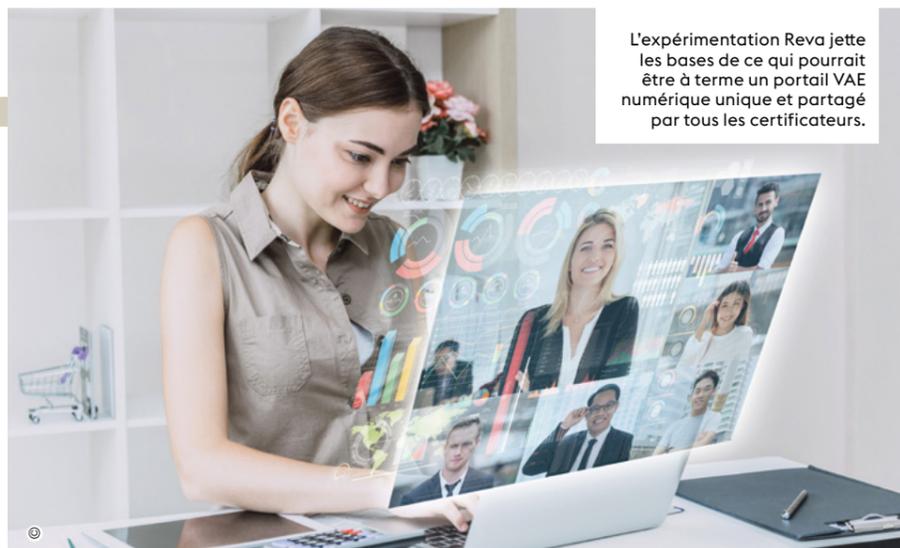
Beta.gouv, réseau d'incubateurs d'agences déconcentrées, d'opérateurs et de ministères. Pour Reva, l'équipe est portée par la Fabrique numérique des ministères sociaux.

QUOI ?

Le projet Reva, pour "Reconnaître et valider", expérimentation lancée pour faire évoluer et développer la VAE.

COMMENT ?

Avec des utilisateurs accompagnés de bout en bout, l'expérimentation doit concevoir une offre de service complète. Une plateforme numérique rendra possible une véritable logique de parcours.



L'expérimentation Reva jette les bases de ce qui pourrait être à terme un portail VAE numérique unique et partagé par tous les certificateurs.

Qu'il s'agisse du rapport de l'Igas de 2016¹ ou du rapport Rivoire de 2020², remis mais non publié à ce jour, les conclusions sont les mêmes : le dispositif de validation des acquis de l'expérience, créé par Nicole Péry et Vincent Merle³ en 2002, présente une utilité sociale incontestée, mais n'a jamais réussi à atteindre le rythme de croisière espéré. La faute, selon les experts, à une complexité rebutante pour nombre de candidats et à une lenteur procédurale dommageable à l'intérêt de la démarche.

D'où l'expérimentation démarrée à la mi-septembre 2021 sur initiative du ministère du Travail, avec trois autres ministères certificateurs (Cohésion sociale, Santé et Agriculture) et la branche professionnelle du particulier employeur. Afin de pouvoir s'affranchir des dispositions

du Code du travail et du Code de l'éducation nationale qui régissent la VAE, l'expérimentation interministérielle s'effectue en "droit futur" dans le cadre d'une lettre de couverture délivrée par Matignon. Sous contrainte d'un calendrier resserré, les partenaires se concentrent sur les phases de recevabilité et d'obtention de la certification visée. Six Régions participent à l'expérimentation : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Recevabilité en huit jours

L'objectif principal est à la fois "simple et compliqué", explique Olivier Gérard, chef de projet Reva (Reconnaître et valider) au sein de l'incubateur d'État [Beta.gouv](https://beta.gouv.fr)⁴ : démontrer d'ici à janvier 2022 qu'il est possible de raccourcir drastiquement les délais d'un parcours VAE. Depuis la mi-septembre, deux cents candidats



1. Évaluation de la politique publique de validation des acquis de l'expérience (Igas, IGAENR), 2016. www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-013R.pdf

UN DIPLÔME EN QUATRE MOIS, FINANCÉ, ACCOMPAGNÉ ET PERSONNALISÉ

Reva propose à 200 personnes ayant une expérience dans le secteur du service à la personne d'obtenir un diplôme dans ces domaines :



Assistant de vie aux familles - ADVF
Agent de service médico-social - ASMS
Accompagnant éducatif et social - DEAES



Conducteur accompagnateur de personne à mobilité réduite - CaPMR



Accompagnant en gérontologie

Employé familial

Assistant de vie dépendance



disposant d'un "vrai parcours" et d'une "vraie expérience" dans sept métiers du soin et de la dépendance participent à l'expérience.

Selon Olivier Gérard, la moitié a déjà montré qu'il était possible de passer l'étape de recevabilité en huit jours. Pour certains publics en difficulté, l'expérimentation montre que l'accompagnement de 24 heures est suffisant sous réserve que le certificateur ait de réelles interactions avec le candidat. "Pour des gens plus éloignés, non pas du métier mais sur leur savoir-être, leur niveau scolaire, etc., nous avons structuré un accompagnement renforcé, qui peut durer jusqu'à 250 heures et qui s'effectue cette fois non pas avec les certificateurs mais avec des structures d'accompagnement", précise le chef de projet.

Convaincu qu'un parcours VAE bien encadré peut se faire en six mois, il souligne le changement de paradigme : "Notre idée est de fabriquer de la norme à partir des utilisateurs. Nous mettons le candidat au cœur du système et nous lui faisons tester de bout en bout tout ce que nous avons construit."

Portail VAE unique

En parallèle, l'expérimentation Reva jette les bases de ce qui pourrait être à terme un portail VAE numérique unique et partagé par tous les certificateurs. Olivier Gérard le souligne, l'ambition ne se limite pas à la digitalisation du process, mais vise également à l'ouvrir

à l'ensemble du marché, qu'il s'agisse des diplômes de l'Éducation nationale, des titres ou des CQP.

Un tel projet ne pourra pas être opérationnel avant deux ans, mais l'objectif premier est de présenter une première version d'ici à février 2022, en se concentrant sur l'étape de recevabilité et l'étape finale de clôture. Déjà opérationnelle, la première brique, à considérer comme une version de travail, et visible sur [Reva.beta.gouv.fr](https://reva.beta.gouv.fr), permet de visualiser l'étape de choix des titres qui enclenche le questionnaire. Les autres points sont pour l'instant abordés dans le cadre de "maquettes de potentiels".

Vertus de l'innovation

Au-delà du cadre de l'expérimentation, Olivier Gérard relève que l'agilité de la méthode Beta.gouv permet de réfléchir à ce que pourra être une future loi d'évolution de la VAE : "Ce qui est intéressant dans la démarche d'Élisabeth Borne, c'est que le temps nous force à être innovants. Tout l'enjeu est de montrer qu'un certain nombre de points de friction peuvent être levés facilement et qu'il y aura des éléments plus importants à traiter dans le cadre d'une négociation collective avec les partenaires sociaux."

Alors qu'une très grande majorité des VAE relève des diplômes de l'Éducation nationale, reste à déterminer comment le IIO, rue de Grenelle rejoindra – ou pas – cet élan. ●



Olivier Gérard, chef de projet Reva, Beta.gouv.



2. Moderniser la VAE et l'ouvrir à un système de reconnaissance élargie, octobre 2020. Voir notre portrait de David Rivoire, *Infoformation* n° 985, pp. 30-31.

3. Alors respectivement secrétaire d'État à la formation professionnelle et son directeur de cabinet.

4. <https://beta.gouv.fr>